

## Entretien- Père Lomardi - Les évêques négligents pourront- être démis

Author : Rédaction RC

Categories : [Rome](#)

Date : 7 juin 2016



Comme nous le [disions](#) il y a quelques, les évêques qui ont été négligents dans les cas de pédophilie seront démis de leur fonction. C'est ce que prévoit le Motu Proprio du Pape François sur le renforcement de l'engagement de l'Église à protéger les mineurs, publié ce samedi 4 juin 2016. Sont également concernés les évêques, les supérieurs majeurs des instituts religieux et des sociétés de vie apostolique. Les cinq articles du texte stipulent qu'en cas d'indices probants, la Congrégation compétente peut engager une enquête qui peut se conclure par un décret de démission, qui sera toujours soumis à l'approbation du Pape.

Le Père Lombardi apporte quelques [précisions](#) au micro de Radio Vatican

